



1.3 Les implantations humaines contribuent aux transformations du paysage

1.3.1 L'armature des bourgs, villages et hameaux garde la trace des implantations d'origine mais se fragilise



Bozouls



Pruines



Conques



Marcillac



Ceyrac



Photo aérienne de Villecomtal

Les fondements

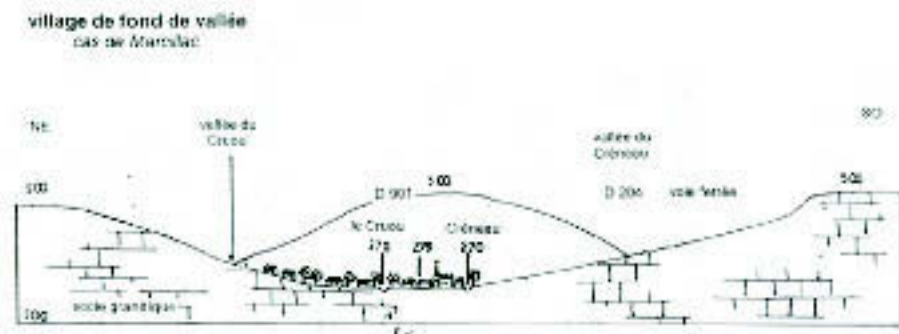
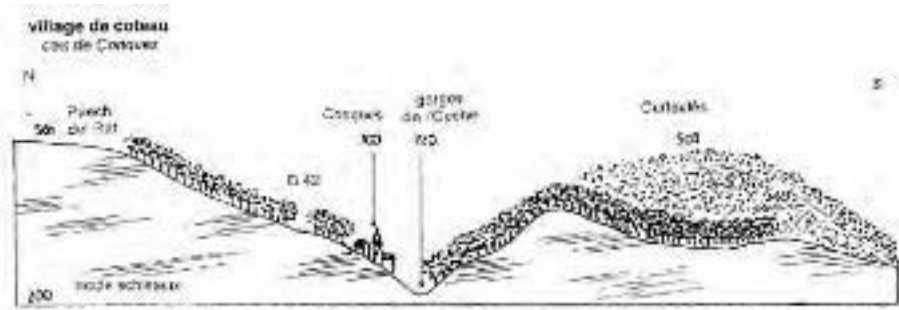
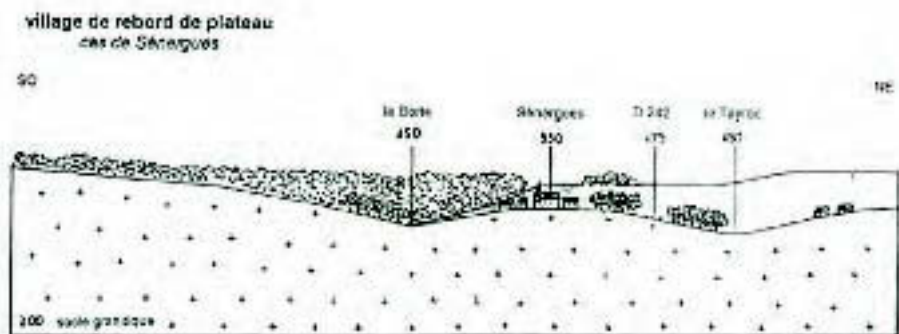
Depuis les premiers peuplements, l'implantation humaine s'appuie sur la **géographie des lieux**. Les hommes préhistoriques privilégient le Causse et ses abords, riche en grottes, abris sous roche, sotchs, points d'eau et terres arables (cf. densité de dolmens, tumulus...). Celtes et Gaulois préfèrent les points hauts, tels le Puech du Cayla, parfois protégés d'un rempart (Cap- barrats) comme sur l'éperon de Bozouls. D'autres sommets accueillent des lieux de cultes gallo-romains : Puech de la Table (Pruines), Puech de Jou (Bozouls). Les établissements gallo-romains (fermes, villas...) accentuent l'occupation des terres fertiles, préfigurant le maillage de hameaux et villages : Souyri, Maymac, Ceyrac, Cayssac

Les premiers châteaux féodaux juchés sur des pitons escarpés faciles à défendre génèrent des **bourgs castraux**, blottis sous leur protection. Ainsi les « roques » de Rodelle, Muret, Panat, La Vinzelle, Mouret, Salles.

L'Eglise est à l'origine des villages de Conques, **bourg monastique** développé autour de son abbaye, et de Clairvaux, **sauveté** née (1070) par la reconstruction du prieuré. Villecomtal est probablement une **bastide** créée au XIII^e siècle par le comte de Rodez selon un plan orthogonal, forme urbaine typique des bastides.

L'aspect défensif des villages perché sur les collines, entre Causse et Vallon, ne doit pas occulter la présence de **l'eau** comme élément fondateur de l'implantation humaine. L'eau satisfait les besoins vitaux des habitants et conditionne la fertilité des sols.

Sur le Causse, sec et perméable, l'habitat est rare, concentré dans quelques villages (Lanhac, Le Grand-Mas, Solsac...). Il se densifie sur les avants causse et le long des failles, où sortent les **sources** et affleurent les marnes, fertiles et imperméables, propices à l'agriculture : le couloir marneux entre Gillorgues et Billorgues, abrite un chapelet de hameaux, domaines et villages (Curlande, Bezannes, Dalmayrac, La Garde, Cadayrac...).



Source : CAUE Aveyron

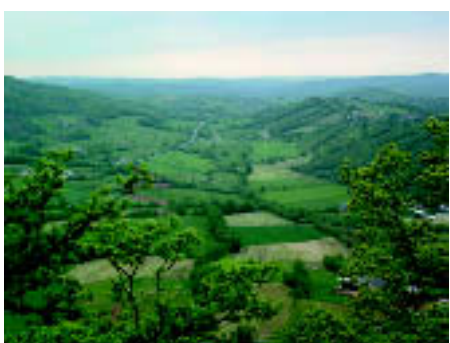
Dans le Vallon, les bourgs se sont développés près des cours d'eau dans les **vallées alluviales** (Clairvaux, Marcillac, St-Christophe, St Cyprien, Nauviale...), alors que les hameaux agricoles sont situés à mi-pente des versants.

Le relief du Ségala Conquois, impose un habitat de plateau, près des sols agricoles. Sénergues se protège du climat dans une cuvette, Noailhac par la pente.

L'impact des **voies de communication** sur le développement des bourgs est traité dans le chapitre « voies de communication ».

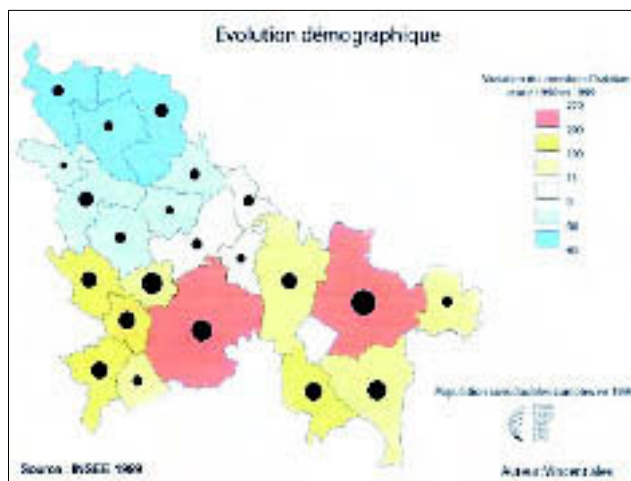
Le **maillage de hameaux et de bourgs** garde la **trace de ces implantations d'origine**. Nous les avons classés en fonction de leur mode d'implantation:

- Villages de plateaux : St-Félix de Lunel, Sénergues, Gabriac, Montrozier, La Loubières, Gages, Balzac,
- Villages étirés sur les crêtes rocheuses à Rodelle, La Vinzelle, Salles La Source, Bozouls ou ramassés près d'un château comme à Panat ou Muret
- Villages dans la pente (coteaux ou gorges) : Pruines, Mouret, Noailhac, Conques, Grand-Vabre.
- Villages de vallées : Valady, St Christophe, Marcillac, Nauviale, Saint-Cyprien , Villecomtal, Clairvaux, Bruéjouls.



Le Rougier offre de larges vues sur les bourgs





CARTE DES PROJETS

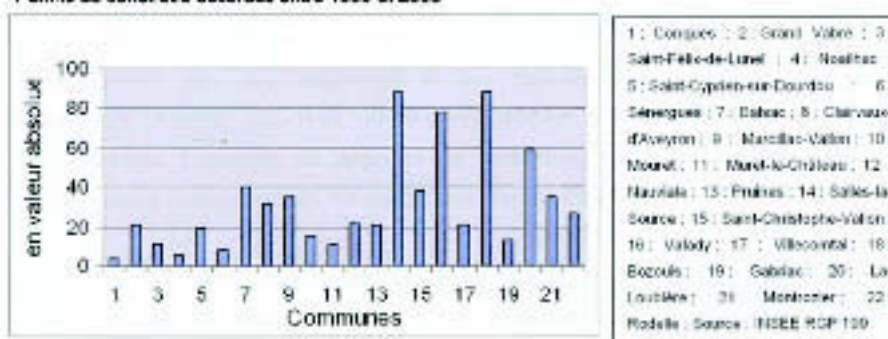


Les mutations

Le territoire connaît une **forte et subite pression urbaine** (surtout depuis 2001), liée à la proximité de Rodez. Les entretiens auprès des élus ont montré que la **production de logements neufs** touche toutes les communes même les plus éloignées avec une augmentation du nombre de lotissements. Cette forte poussée de logements est à relier directement avec la volonté de contrecarrer les **pertes démographiques** encore récentes. Les élus voient souvent d'un bon œil ces nouveaux arrivants qui permettent de compenser le solde naturel déficitaire dû au vieillissement de la population. En outre, si les communes du canton de Marcillac et Bozouls ont connu une forte augmentation de population entre 1990 et 1999, le canton de Conques accusait toujours un net dépeuplement. Les **politiques d'accueil** mises en œuvre par les élus depuis les années 2000 portent leurs fruits à Conques, Grand-Vabre mais aussi à Saint-Cyprien. **L'armature traditionnelle** de ces bourgs, villages et hameaux, compacte, bien calée dans le paysage, le relief, les matériaux et les couleurs, est aujourd'hui **fragilisée**. Parmi les nouvelles extensions repérées dans les villages, certains dysfonctionnements marquent le territoire :

- pas de qualification des seuils d'entrée de ville et des bourgs,
- peu de densification des centres pour répondre au besoin de nouveaux logements : les logements fermés sont encore nombreux,
- pas de liaison entre les nouvelles extensions urbaines et le centre bourg,
- peu ou pas de référence au tissu et au bâti ancien,
- l'espace public n'est pas ou peu intégré dans les projets d'extension comme élément fédérateur de lien social et de qualité de vie.

Permis de construire accordés entre 1999 et 2003





St Félix-de-Lunel



Marcillac



Nouveaux quartiers ou est-ce que l'espace public ?
 La largeur des trottoirs sert de limite avec l'extension publique la même largeur ou la même taille ?
 la rue espace public du lien social, mais avec quelle taille pour l'empreinte publique ?



Souyri



Grand-Vabre



Salles-la-Source



St Félix-de-Lunel



Clairvaux

Les enjeux

L'évolution des modes de vie (mobilité, attrait pour la maison individuelle) repousse les limites de **l'étalement urbain** entraînant les communes à ouvrir de nouveaux espaces urbanisés sous formes de petits ou grands lotissements. Le territoire du PEP sous forte influence urbaine va encore connaître des **besoins de logements** importants accentués par l'évolution sociale des ménages (décohabitation des jeunes, des couples, développement du pluri-logement familial).

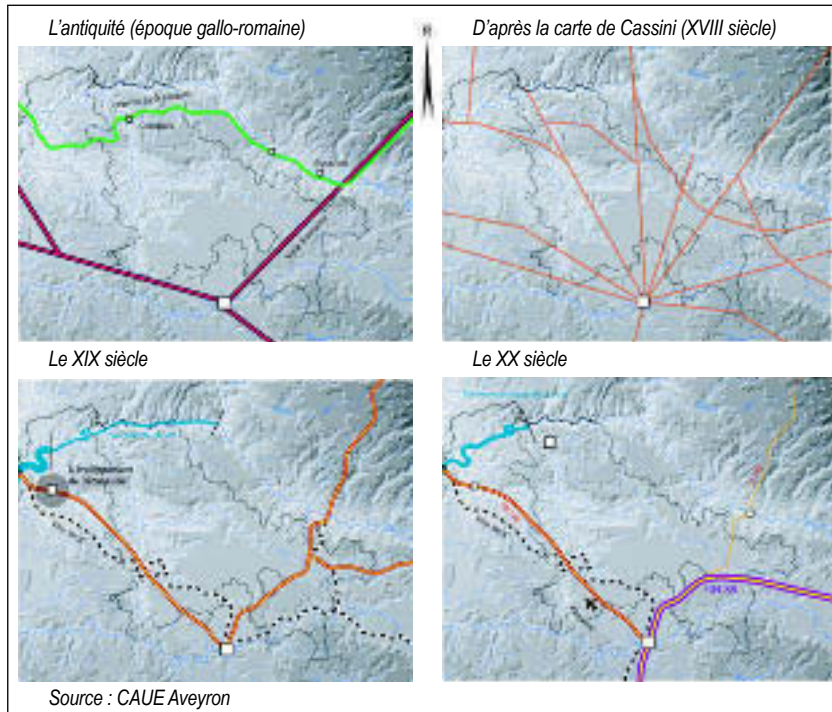
La demande résidentielle, principalement portée sur la maison individuelle entraîne une modification importante de **l'implantation du bâti**, et surtout du parcellaire sur lequel l'armature des bourgs et villages s'était toujours basée.

La **consommation de nouveaux espaces**, au détriment du renouvellement des noyaux anciens doit être contrôlée. Il s'agit de ne pas banaliser l'évolution des bourgs et villages qui n'ont presque pas bougé jusqu'à aujourd'hui et ne pas consommer trop d'espace pour maintenir une **cohérence entre l'homme et la géographie**.

Pour éviter la consommation ou la banalisation de l'espace naturel et agricole, la **requalification du parc existant** devient un enjeu prioritaire. **L'implantation de maisons** en diffus ou en lotissements au gré des opportunités foncières doit être maîtrisée au profit d'une démarche de **qualité paysagère**. Il s'agit de ne pas refuser l'installation de nouveaux logements mais de l'intégrer dans une démarche de « création de nouveaux paysages », prenant en compte le fondement du paysage et l'évolution des modes de vie.

1.3.2 L'impact des voies de communication est toujours déterminant sur l'implantation des bourgs et des activités

Evolution des voies de communications



RN 140



Gabriac

Les fondements

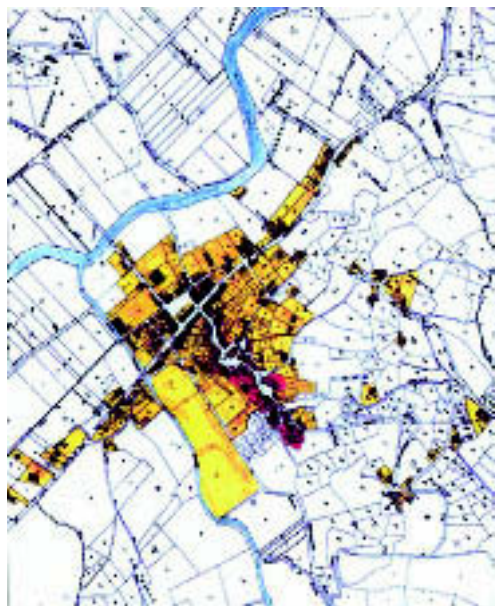
Le paysage est aussi marqué par les voies de communication : antiques voies romaines, drayes, routes royales, voie ferrée... Facilitant les **échanges commerciaux**, elles ont favorisé l'**implantation des bourgs** depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à l'époque actuelle en passant par l'époque industrielle (routes et voies ferrées). La civilisation gallo-romaine introduit les **voies romaines** sur le territoire : celle reliant Rodez à Cahors traverse le Vallon tandis que celle de Rodez à Lyon passe par Lioujas, La Vayssière, Aboul, Biounac, coupe le Lot à St Côme pour gagner l'Aubrac. Ce réseau s'est densifié et diversifié au cours des siècles avec ses spécificités comme les **drailles** de transhumance des Causses vers l'Aubrac et le **chemin de St Jacques de Compostelle**.

L'amélioration des voies de communication est déterminante au 19^e siècle : ouverture de la route de Saint-Cyprien vers la vallée d'Olt et l'Auvergne en 1822, de celle Rodez-Marcillac en 1836 sous l'**impulsion des industriels** de Salles-la-Source, renforcement de la route vers Decazeville avec l'émergence des mines.

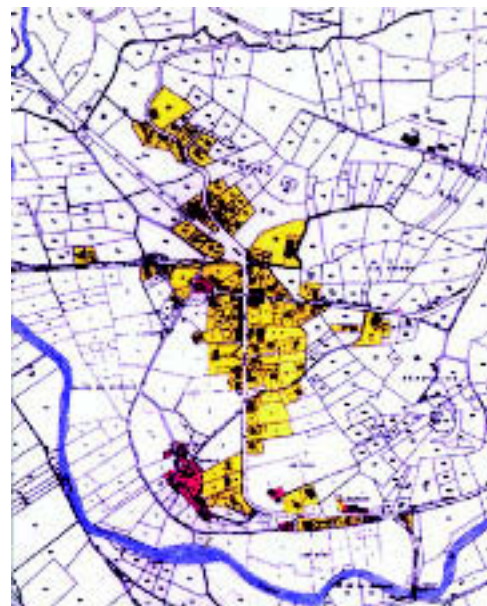
L'impact des voies de communication sur la structure des bourgs est fort : Gabriac conserve son plan **le long de la route** de Laissac; Bozouls s'est développé à la Rotonde et La Viguerie sur l'axe Rodez-Espalion, comme Lioujas, jusqu'alors simple hameau.

Les **gares** de St Christophe en 1858 et de Marcillac (1860) sur la ligne Capdenac-Rodez- Paris, comme celle de Gages (1880) sur la ligne Rodez-Millau (Gages le Pont est né du croisement de la RN 88 et de la voie ferrée) ont également contribué au développement des bourgs.

Les **routes secondaires** ont pris de l'importance au fil des ans et complètent le maillage routier actuel : la RD 901 reliant Salles la Source à Conques en passant par Marcillac, Nauviale, St Cyprien ; la RD 20, sur le plateau, relie Bozouls à Golinac par Campuac ; la RD 27 relie Montrozier à Marcillac en passant par Bezannes et Cadyrac ; la RD 904 relie Entraygues à Rodez en passant par St Félix de Lunel, Villecomtal et Muret ; la RD 22 relie Estaing à Conques par Villecomtal en passant par Mouret et Nauviale.



Saint-Cyprien
Déplacement du centre bourg au niveau de la RD 901.



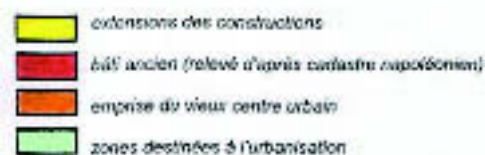
Nauviale
Extensions autour des axes de communication, totalement déconnectées du centre-bourg.



Pruines
Structure urbaine linéaire ancienne.
Les nouvelles constructions n'accroissent pas cet état des choses et densifient le village.



Conques
Anciennes extensions au niveau de conques-faubourg uniquement, le long de la RD 901 la partie haute du village, très touristique, demeure figée.



Les mutations

Les **extensions** des bourgs se sont installées **le long des axes de communication**.

Ce réseau a considérablement évolué aujourd'hui, autant en trafic qu'en infrastructure. On peut distinguer trois grands types :

- **Les axes structurants à grand trafic** : RN 140, RN 88, RD 988 : ils supportent des trafics de transit majoritairement extérieurs au territoire du PEP. Ils traversent des territoires fragiles du point de vue paysager et drainent de multiples activités qui posent souvent problème : banalisation des entrées de ville, pollution publicitaire...
- **Les routes secondaires** utilisées principalement par la population locale pour les déplacements quotidiens mais aussi par les visiteurs car elles sont un bon vecteur de découverte : RD 901; RD 20 ;RD 27 ;RD 904 ;RD 22
- **Les routes de découverte touristique** utilisées principalement pour les déplacements de loisirs et qui offrent souvent de magnifiques panoramas sur la vallou ou autres points de vues plus resserrés

De **gros projets d'infrastructures** (barreau Nord Aveyron, doublement RN 88, contournement de Rodez par Souyri.) sont prévus sur les axes routiers structurants impliquant de **gros bouleversements paysagers** pour l'aménagement de la route en elle même mais aussi par les nombreux projets de zones d'activités qui se multiplient au gré des communes traversées.

Les **politiques d'accompagnement** de ces nouveaux itinéraires, possibles dans le cadre de la politique 1% Paysage et Développement, ont été sollicitées dans le cadre du doublement de la RN88 sur le Grand Rodez (charte d'itinéraire, charte locale) et pourront être sollicitées par les autres communes concernées (La Loubière ,Montrozier).

Source : Classeur CAUE Aveyron

LA HIERARCHISATION DES ROUTES





Rodelle



Pruines



RD 904



Entrée St Christophe

Les enjeux

Ils sont associés aux trois grands types de réseau :

- **Axes structurants** : valoriser les grands paysages traversés par ces axes de transit et faire des grandes infrastructures routières et de leurs abords de véritables mises en scène du territoire,
- **Routes secondaires** : traiter les entrées de bourgs par des aménagements de qualité autant pour les opérations d'habitat que pour les zones d'activités,
- **Routes de découverte** : préserver la qualité existante des routes de découverte du territoire : petites routes intimistes ou routes panoramiques

Les projets de grandes infrastructures sur le Causse, entité paysagère fragile (pelouses) nécessitent un **traitement particulièrement minutieux** pour s'insérer harmonieusement dans les sites traversés et obligent à une **concertation** pour éviter la multiplication des zones d'activités sur leurs abords qui **fermerait les vues** sur le paysage depuis la route et mettrait en péril la **sauvegarde des milieux naturels** spécifiques au Causse et qui se raréfient.

Au delà de ces gros projets, les routes, qu'elles soient structurantes ou secondaires, sont **vecteurs d'urbanisation**. Elles jouent un rôle déterminant dans les extensions urbaines et entraînent une **banalisation du paysage** qu'il s'agit de stopper : étirement des maisons le long des routes, entrées de ville dégradées ou manquant de lisibilité. Par ailleurs, les **routes de crêtes** et **routes panoramiques**, si elles ne sont pas reconnues en tant que telles, s'exposent une privatisation des points de vues et cônes de vision qui peut porter atteinte à leur atout spécifique de découverte du territoire.

Les petites **routes de découverte** peuvent être hiérarchisées et certaines aménagées de manière prioritaire pour les déplacements en vélos des habitants et visiteurs :

- préserver et favoriser les alignements d'arbres ou de haies
- préserver et valoriser certains points de vues ou panoramas sur les bourgs ou certains paysages spécifiques
- assurer la sécurité des cyclistes
- accompagner ces itinéraires d'une signalisation appropriée.

1.3.3 Les constructions tissent des relations étroites avec le paysage qui les entoure



Caussès Cortal – Maisons calcaires à message ovale dominant, parsemées de cabanes de bergers (caselles) et murées en pierre sèche. Habitat regroupé autour des points d'eau. Bâiments autour d'une cour pavée. La maison (montade) vers la grange étable est caractéristique tandis que la maison sur cave ou bergère est dérivée par un escalier extérieur à perron ouvert. Toitures à tuyaux couvertes principalement d'arbouses du Cayrol. Un mur d'enceinte fermant la cour peut être franchi par un portail en fer forgé ou par un porche couvert.



Conques
Architecture urbaine à pans de bois que l'on rencontre dans bon nombre de villes, villages et maisons de vallées. Un enduit de chaux grasse était destiné à protéger bois et maçonneries de remplissage.



Vallon – Terrées de collines arrondies qui s'élevaient en tout sens d'innombrables ravins plantés, ici ou là de vignes en terrasses. Les constructions sont essentiellement élevées de murs en grès rouge (présence d'oxyde de fer). Certaines façades sont encore enduites d'un beau mortier de chaux grasse et saïes du pays. Les toitures de lauzes de micacéolite sont généralement à deux versants, à pans très accentués et très raides. Plus rarement à croupes, les toits sont couverts de petites lucarnes à ogives.
Les fermes regroupées en petits hameaux, sont dispersées. De nombreuses annexes, liées aux activités multiples d'un vie d'autarcie (étables, écuries, granges, porcheries, fournils, poulaiers, séchoirs à châlegrées) sont construites autour d'une cour fermée. Celle-ci peut être ouverte. Quelques fermes très anciennes sont fermées par de hauts murs franchissables par un porche couvert ou son.

Source : Maisons paysannes de France

Les fondements

L'acte de bâtir est une des actions de l'homme qui contribue aux **transformations du paysage**. Sur le territoire du PEP Doudou, les mutations sont récentes, voire même très récentes dans certaines communes comme Grand-Vabre, Conques, Noailhac, Pruines...

Au-delà de l'architecture, c'est la **relation qui existe entre le site et le bâtiment**, qui est en jeu. L'acte architectural révèle l'intérêt que l'on porte au lieu. Parfois la relation est un faire valoir réciproque qui donne ce que l'on appelle « **le génie du lieu** ».

Plusieurs critères sont à prendre en compte pour la **compréhension de l'architecture**.

- La relation au site, le rapport à l'entité paysagère
- L'architecture, témoin de l'évolution d'une société en terme d'usage et de technique

La relation entre le site et le bâtiment

Ce qui caractérise le bâti ancien c'est le lien qui existait entre la nature géologique du sol pour les matériaux et la morphologie du site pour l'implantation.

. Morphologie du site

Elle permet de distinguer trois grands types d'implantations : les villages de plateaux, les villages de vallée, les villages de crêtes, coteaux ou de gorges. (voir chapitre sur l'armature des bourgs)

. Implantation dans la parcelle

Le parcellaire est une donnée importante de l'état des lieux. Il caractérise l'occupation des sols. L'implantation des maisons dans les villages, indépendamment de l'unité paysagère et de la morphologie du site, se situe le plus souvent en bordure de l'espace public (place ou rue). Celle-ci témoigne d'un positionnement par rapport à la valeur des sols : l'utilisation est économe de l'espace. L'autre raison toujours économique, était de diminuer la surface de l'enrochement des chemins d'accès.

. Matériaux

Le rapport entre la géologie et les matériaux utilisés pour la construction résulte des modes de vie d'une période de l'histoire où le matériau était celui du terroir : coût de transport très faible des matériaux sur place. Ainsi l'**habitat traditionnel** donne l'impression aujourd'hui d'une **harmonie parfaite avec le site**. Ce qui constitue son identité, sa singularité, sa richesse.

Aux trois unités paysagères correspondent globalement trois familles de roches :

- **le grès rouge** dans les plaines centrales du territoire « le Rougier ». Les villages de Saint-Christophe, Valady, Marcillac-Vallon, Clairvaux, Nauviale, Saint-Cyprien, Mouret, Villecomtal sont construits avec ces pierres rouges. Suivant leur constitution (sables, érosion), les moellons et les pierres sont plus ou moins de bonne qualité. Le grès rouge, d'un grain assez fin permet des coupes nettes. La présence de colombages et de balcons en châtaignier pour les plus cossus, accompagne les murs rouges qui renvoient une ambiance « plus chaude ». Cependant le grès, plus friable que le granit ou le calcaire, résiste moins bien aux assauts du temps ; cela explique la dégradation avancée sur certaines constructions.
- **le schiste et le granit** dans le Ségala de Conques. Dans les vallées conquaises, (Conques, Grand-Vabre) et sur le plateau de Noailhac se trouve le schiste. Le granit est sur le plateau : Sénergues et Saint-Félix de Lunel. Les appareillages plus fins en « milles feuilles » formés à partir du schiste conquais légèrement bleuté renvoient moins de lumière.
- **le calcaire** sur le Causse Comtal pour les villages de Balsac, Salles la source, Muret le château, Rodelle, Bozouls, Gabriac, Gages-Montrozier, La Loubière, Lioujas. La difficulté de taille du granit et du calcaire blanc a pour conséquence la constitution d'appareillages formés de volumineux parallélépipèdes dont les contours donnent un aspect massif et imposant à l'édifice. Les sites calcaires avaient également l'avantage de posséder d'importante formation de Tuf, caractérisé par sa légèreté, sa solidité, et ses propriétés isolantes, utilisées notamment pour la construction des voûtes et pour le « remplissage » des appareillages.

Il existe par ailleurs certaines constructions qui présentent des appareillages composites constitués de matériaux divers. C'est le cas de certaines habitations dans le Vallon de Marcillac constituées de blocs de calcaire et de joints roses, couleur due au sable coloré du Vallon. Ceci se retrouve aussi dans les murs de l'abbaye de Conques (calcaire jaune de Lunel et blocs de grès rouge), ou chez certains secadous (séchoir à châtaignes) en grès, schiste et châtaignier.



Grès rouge



Schiste



Calcaire



Les domaines agricoles



Les maisons de ville



L'architecture témoin de l'évolution d'une société

Les implantations correspondent à des actions liées au fait de société, et en particulier aux **commerces** ou au développement d'un **pôle** (religieux ou non) existant, dont la situation résulte elle-même d'une **position stratégique** : éperon rocheux, pente abrupte, voie de passage...

L'**usage, la fonction sociale** (autrement dit le programme) permettent de décliner des volumétries simples ou complexes, des hauteurs pouvant passer du simple au triple, ce qui est une composante de l'architecture locale. Les quelques typologies illustrées attestent de la singularité et de la diversité du bâti. Une première distinction peut-être faite entre la ville et la campagne : domaines agricoles (corps de ferme, maison principale, grange fortifiée ou non), châteaux, manoirs, maisons vernaculaires pour l'espace rural, maisons de ville, les maisons de maître, les cabanons pour l'espace urbain. Parfois cette distinction n'est pas aussi nette ce qui montre bien l'interférence entre ces deux espaces.

Les domaines agricoles sont la propriété des seigneurs locaux ou des ordres monastiques. Les corps de bâtiments qui composent l'ensemble résultent de la volonté de signifier un pouvoir et une puissance. Le château, demeure du propriétaire du domaine, est dans une situation privilégiée. **L'habitat rural** se trouve à proximité du château ou d'un lieu de culte (monastère ou église) réalisé dans un volume simple le plus souvent d'un étage. Les rajouts de volume (escalier, appentis, auvent ...) résultent de leur usage lié à l'exploitation (vigne, vergers ou élevage).

Les maisons de ville constituent la concrétisation de la croissance des bourgs. Une nouvelle classe sociale s'installe, celle des marchands, négociants, qualifiée de bourgeoise. A chaque statut social correspond une architecture. La **maison bourgeoise** est en limite de bourg soit en continuité soit en discontinuité du tissu existant. La hauteur est le plus souvent de trois à quatre niveaux, les fenêtres sont plus hautes que larges. La **maison « du salarié »** est au cœur du village, dans le tissu continu. Des encorbellements sont utilisés pour agrandir les planchers des étages, la hauteur varie de R+1 à R+ 3.



Les nouvelles techniques de construction entraînent l'uniformisation des styles architecturaux



La technique nie la morphologie du site



L'espace public devient espace résidentiel

La technique, le style et la transformation du bâtiment changent **suivant les époques**.

Traditionnellement la mise en œuvre des toitures, des fenêtres, des encorbellements variait. Les modénatures architecturales étaient simplement dessinées ou mises en œuvre, les interventions de l'homme plus ou moins harmonieuses. La toiture était le plus souvent réalisée en lauze schisteuse (non gélive) pour sa facilité de taille. Les lauzes calcaires plus lourdes étaient parfois utilisées et notamment avec des charpentes maçonnées (four à pain, caselles, maisons à petite trame).

Les mutations

Elles résultent d'un changement profond des **modes d'habiter**.

Les **programmes** d'aujourd'hui ne concernent plus les châteaux, les manoirs, les granges fortifiées. La maison pavillonnaire (individuelle ou en lotissement) se substitue à la maison vernaculaire. Les zones d'activités, et les bâtiments agricoles ont remplacé les domaines agricoles et les espaces miniers.

La **mobilité** qui caractérise notre époque, accompagnée d'une **crise du foncier**, d'une **globalisation des modes de production** et des savoirs faire, tend à uniformiser à la fois les comportements et les usages, plus proches d'une **consommation du paysage** que d'une réelle compréhension de son évolution potentielle. Ces territoires offrent leur surface au mono produit de la maison individuelle dans un comportement individualiste qui rompt avec l'histoire des lieux. Le tout dans un contexte de standardisation banalisant.

On constate aujourd'hui :

- des implantations de maisons qui font fi de la topographie, (terrassement dans les pentes).
- de nouveaux matériaux résultant du marché dont une des seules exigences est le coût (PVC, tôles, bardages ...).
- une volonté de distinction individuelle qui occulte le respect à porter sur l'existant (couleurs, point de vue).
- des volumétries qui répondent presque exclusivement aux critères fonctionnels et économiques pour les bâtiments agricoles et industriels.
- des extensions urbaines qui banalisent les entrées de villages.
- une pression foncière, salubre pour certaines communes, mais dont les effets ne sont pas maîtrisés.



L'impact sur le paysage est visible aujourd'hui de façon évidente et l'évolution est plus rapide qu'au cours des siècles derniers.

Les enjeux

Ces bouleversements et cette **confrontation entre deux époques** constituent la situation d'aujourd'hui que l'on doit prendre en compte comme **un élément support du projet** à construire et non quelque chose à nier.



Il ne s'agit pas de s'inscrire dans un mimétisme irréaliste qui consisterait à revenir à la construction d'un habitat « traditionnel » en copiant les couleurs et les formes mais plutôt d'apporter les réponses aux questions suivantes, au cas par cas :

- Quelle capacité pour ce patrimoine bâti et ses abords à se transformer et à évoluer, soit dans le cadre d'une réhabilitation, soit dans le cadre de l'édification de nouvelles constructions ?
- Qu'est ce qui doit être maintenu dans les références de l'architecture locale : la forme, la volumétrie, les matériaux, l'implantation, les couleurs ou les teintes ?
- Quels niveaux d'interventions : la protection, la prescription ou la recommandation ?
- Certains édifices ou villages peuvent-ils accueillir de nouvelles constructions à proximité ou méritent-ils une protection stricte ? Quelle souplesse pour chaque site ?
- Quelles conditions pour éviter le mono-produit de la maison pavillonnaire ?
- Quel projet collectif communal ou intercommunal ?



Des infrastructures diverses qui posent la question de leur extension

Les réponses à ces questions résulteront de la mise en synergie et des **regards croisés** qui fondent le **projet de territoire**. Elles seront différentes suivant les sites, en rapport avec la co-visibilité et les sites identifiés à protéger car possédant une valeur patrimoniale.

1.3.4 Le patrimoine bâti et non bâti constitue une richesse paysagère à préserver et valoriser



Un dolmen à Rodelle



Une caselle sur le Causse



Une cabane de vigne à Marcillac



Un sécadou à Sénergues

Les fondements

Le territoire du PEP est très **riche en patrimoine bâti et non bâti**, ce qui a fondé la démarche du Pôle Économique du Patrimoine.

En ce qui concerne le **patrimoine bâti**, il est à noter la présence de 12 monuments religieux inscrits et classés (dont l'abbatiale de Conques, classée Patrimoine mondial de l'humanité), 21 châteaux, plus de 500 dolmens (dont certains en site inscrit), et plusieurs ruines remarquables, des granges fortifiées (par exemple celles emblématiques du plateau calcaire, disposées le plus souvent en forme de fer à cheval comme à Bezannes) et de grandes propriétés ainsi que des curiosités ou patrimoine rural vernaculaire tel que les fontaines, les pigeonniers et les caselles. (Voir carte des sites p 44)

Le **patrimoine des sites** est également très important, il existe 13 sites protégés. Cette situation patrimoniale atteste d'une richesse passée et d'un devoir de respect pour aujourd'hui. Toutes ces protections qui affirment la reconnaissance des lieux peuvent parfois être en décalage avec le paysage vécu par les habitants. Ceux-ci peuvent ne plus se rendre compte de la richesse de leur territoire et du devoir de respect qui s'impose.

Les **maisons de vignes** sont présentes dans le vignoble du Vallon. Les plus cossues d'entre elles se trouvent dans les hameaux (Gradels, Fijaguet...) et dans les vallées du Cruou et de Grande-Combe. Elles présentent soit une échauguette comme à Montflanc, Curlande (commune de Marcillac), anciens repaires, soit une terrasse à balustres (La Boutique) et même, à Cougosse, un fronton triangulaire à gradins.

De nombreux **châteaux, édifices religieux** sont classés monuments historiques. Des **granges** monastiques fortifiées, des pigeonniers (ou colombiers) constituent un patrimoine bâti conséquent sur ce territoire. Sous l'Ancien Régime, la possession de **pigeonnier** était un privilège réservé à la noblesse et au clergé. Suite à la Révolution, les pigeonniers se sont multipliés sur



Fontaine de Cayssac



Une fontaine à Lioujas sur une résurgence du cause

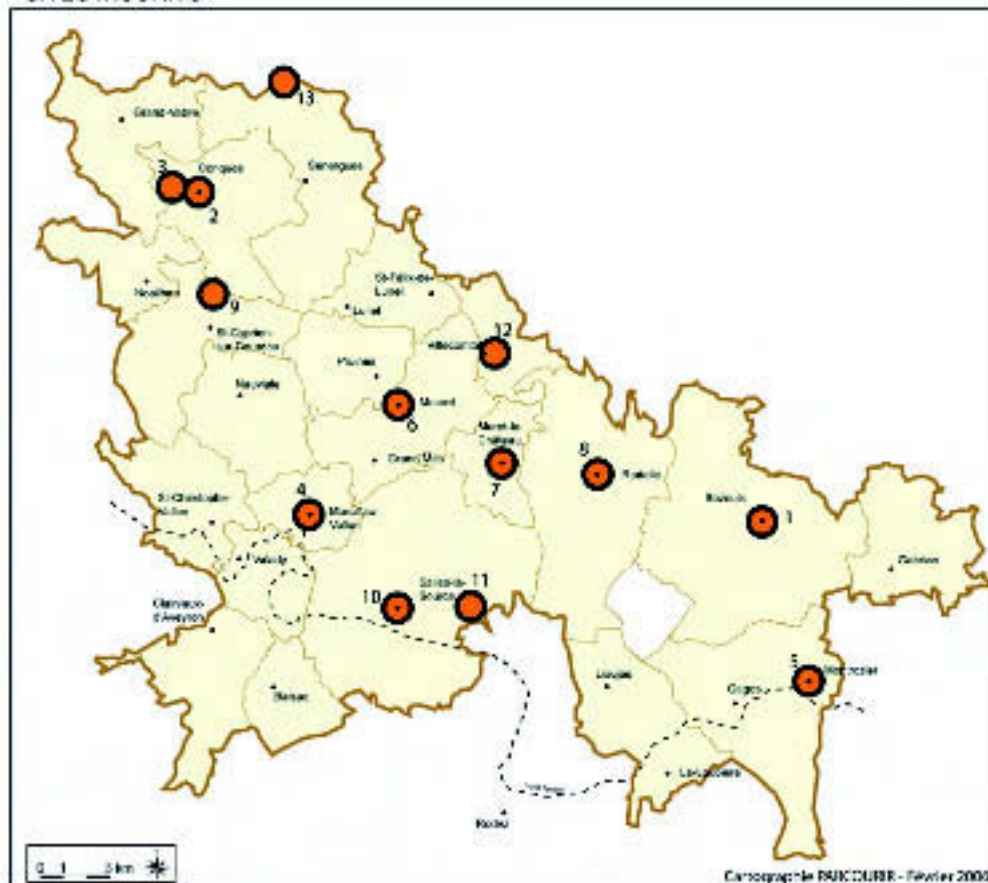
les façades ou sous forme de tour isolée. La fiente des pigeons (colombine) était très appréciée pour la culture de la vigne. On distingue diverses formes de pigeonniers : cylindrique, quadrangulaire, pigeonnier-porche, pigeonnier de grenier (très nombreux) etc. Les pigeonniers isolés sont en général les moins bien conservés.

Le secteur compte de nombreuses **fontaines**, plus ou moins bien conservées. Les fontaines les plus anciennes ont une architecture romane, elles se trouvent à Conques, Cayssac et Lioujas. Une représentation du Christ ou de Saint-Pierre figure sur leur clef de voûte.

- fontaine de Cayssac située à Lioujas (La loubière) date du XIIe siècle. Elle est de style roman et d'architecture exceptionnelle, d'où son classement comme monument historique.

Disséminé sur le territoire, **le patrimoine vernaculaire** est souvent à l'abandon ou bien détruit, alors qu'il constitue un élément essentiel qui donne son caractère à une localité. C'est le cas en particulier pour le bâti agraire, représentatif de chaque entité géographique : les « secadou » pour les châtaignes dans les vallées schisteuses, les cabanes de vigne, terrasses et capelières (pour l'irrigation) sur les versants du Rougier, les cazelles (abri de bergers) et les murets de pierres sèches sur le plateau calcaire.

SITES INSCRITS



LEGÈNDE :

Contour du PEP

Site inscrit

1. Trou de Bazouis

2. Village de Conques et ses abords

3. Extension de Conques (allée de l'Église et du Dourdou)

4. Marcillac Vallée - le village

5. Montrozier - Ensemble formé par le village et les prés avoisinants

6. Mouret - Bâtie du château et ses abords

7. Musée le château - Ensemble du village

8. Rodelle - Village et butte sur laquelle il est édifié

9. Moulin de Sarthes, pont et leurs abords - Saint Cyprien sur Dourdou

10. Village de Salles la Source, Le Crosais, Saint Laurent, le bourg

11. Gouffre Tindoul de la Wyssière et terrain qui l'entourent - Salles la Source

12. Millacental - château du Pasch et ses abords

13. Sarmaignac - château, village de Montarnal

Cartographie BRUCLEUR - Février 2005

Les mutations

Si l'état des bâtiments inscrits ou classés par les Monuments Historiques, sous le contrôle du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, atteste d'une collaboration étroite entre le service et les élus, il n'en est pas de même pour **les sites inscrits** qui présentent une plus grande fragilité.

En effet, si les sites dans leur centre urbain semblent être préservés, les effets de la pression urbaine aux abords de certains sites les menacent (Marcillac, Montrozier et dans une moindre mesure le grand paysage de Conques, Grand-Vabre, Mouret).

Les sites inscrits sont sous la pression de la demande de constructibilité et le contrôle est plus difficile, notamment pour faire appliquer le principe de co-visibilité. Il s'agit de faire prendre conscience de l'effet irrémédiable de la construction pour un point de vue.

Mais parfois c'est le manque de défrichement qui bouche la vue (Conques, Salles la Source, Rodelle)

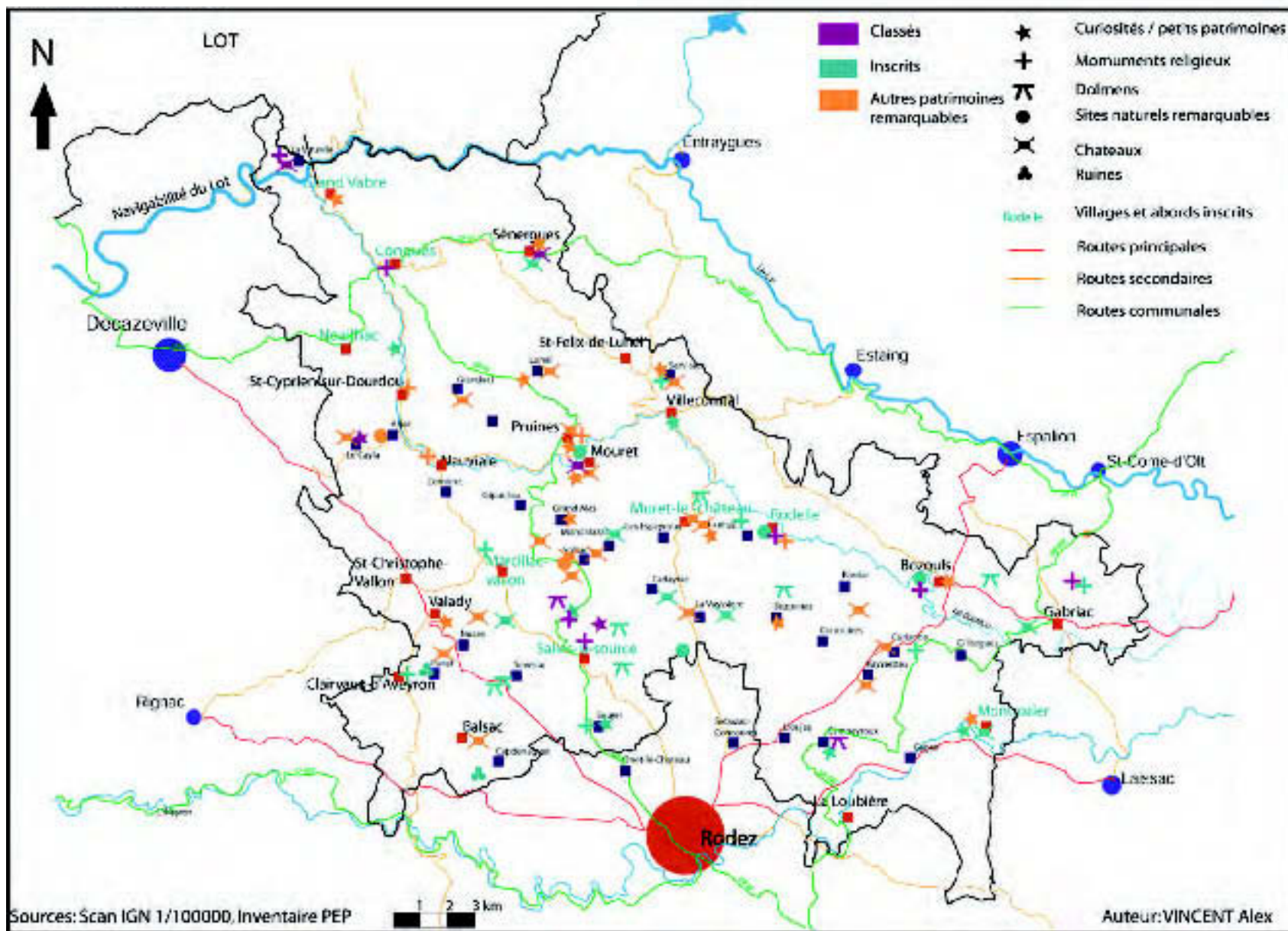
La pérennisation du **patrimoine vernaculaire** passe par le développement des savoirs-faire à la fois innovants et traditionnels, en favorisant l'échange et la transmission des savoirs avec l'ensemble des acteurs concernés.

Les enjeux

Les enjeux du lien qui existe entre le patrimoine et le paysage sont forts et à plusieurs niveaux :

- prise de conscience nécessaire, du bien fondé du respect du patrimoine bâti et non bâti au-delà de ceux déjà reconnus.
- quel équilibre entre création contemporaine et réhabilitation mimétique?
- quelle attractivité dans le cadre de l'économie touristique (cf chapitre sur le tourisme)?
- quelles mutations d'usage possibles au service du patrimoine bâti et non bâti?
- quel document d'urbanisme pertinent pour la mise en valeur de ce patrimoine?

CARTE DES SITES : VOIR LISTE EN ANNEXE



1.3.5 L'activité agricole donne une empreinte spécifique au territoire



Le bocage arboré de la Loubière



Près et bois dans le Rougier



Vignes à Marcillac



Grange en pierre, Bezannes

Les fondements

Les **fermes** de l'époque ruthène puis les **grandes villas antiques** contrôlent de vastes domaines agricoles. L'introduction de la vigne date probablement de cette époque.

Le rôle du clergé est important dans l'exploitation du sol : essor de la vigne, drainage des marécages de fond de vallée (St-Cyprien) et sur le Causse, système agricole basé sur la complémentarité des terroirs et des productions. Ce sont les grandes abbayes, surtout cisterciennes qui ont développé un réseau de **granges** sur des terroirs complémentaires : vignes et granges du Vallon, devèzes à brebis, prés de fauche et champs de céréales sur le Causse Comtal.

Cette **conquête agricole médiévale** s'accroît avec les progrès techniques : plaine drainée de Saint-Cyprien, mise en culture du plateau de Lunel. La transhumance sur l'Aubrac passe par les drailles.

Les **maîtres du 17^e siècle** ont de **grands domaines agricoles** surtout sur le Causse où la diversité des terroirs assure l'autarcie et la prospérité des exploitations. Les élites de Rodez qui apprécient le vignoble du Vallon construisent des maisons de vignes, véritables maisons secondaires dont certaines sont très cossues.

Au **19^e siècle**, les **terrains communaux** assurent une certaine autonomie aux communautés villageoises : devèzes à brebis, bois de chauffage. Ils présentent un parcellaire régulier en pierres sèches (murets, caselles) : à Bezannes et au Grand-Mas 81 hectares sont partagés en 1865 en 70 lots égaux, attribués par tirage au sort aux familles installées depuis une année.

Les agronomes de l'époque développent de **nouvelles techniques** : drainages, cultures fourragères, amendements. La pomme de terre est introduite et la culture de la vigne se spécialise dans le Vallon. L'élevage sur le Causse forme de véritables ensembles avec étables, bergeries, granges autour d'une cour fermée signalée souvent par un porche d'entrée monumental. Ces grands domaines contrastent avec les fermes plus modestes du Vallon ou du Conquois marquées par la polyculture vivrière et des

exploitations morcelées.

Le **20^{ème} siècle** avec la crise du phylloxera engage une **émigration agricole importante** qui entraîne une forte baisse démographique. La chute du nombre d'exploitations s'accompagne souvent d'un retour aux friches. La **modernisation agricole** (mécanisation, amendement, ensilage) transforme la valorisation des plateaux de Sénérgues et Noailhac avec la disparition des plus petites fermes. Le bâti agraire, de moins en moins utilisé, fait place aux **bâtiments agricoles modernes** sans lien avec le terroir.

Les mutations

Le territoire qui a toujours été occupé par agriculture de manière diversifiée, en garde encore de **fortes empreintes** mais il évolue :

- l'élevage ovin et bovin : prés, prairies et parcours ont longtemps occupé de grandes surfaces libres qui se réduisent aujourd'hui au profit des friches et de la forêt.
- la viticulture (le vignoble de Marcillac) a connu près de 5000 ha, sur les pentes du vallon,
- l'arboriculture, liée au micro climat du vallon de Pruines a permis le développement de vergers, maintenant en régression
- la culture de châtaigneraie résiste sur les pentes aménagées en terrasse de Sénérgues, Grand-Vabre et Conques alors que la culture de céréales s'est développée sur les marnes du Causse.

Les **principales mutations en cours**, ayant un fort impact sur le paysage concernent l'**évolution des techniques agricoles** modifiant les modes d'occupation traditionnels :

- enrichissement du Causse par l'abandon des parcours,
- couverture des pentes par la forêt, suite à l'abandon des cultures et notamment de la vigne,
- mais également, dans certains secteurs, reconquête des pentes par la viticulture avec un remodelage des terrasses,
- transformation des pelouses sèches du Causse en prairie par l'utilisation de pratiques culturales différentes.

L'évolution des **techniques et procédés de construction** des bâtiments agricoles, se traduit souvent par la construction de bâtiments agricoles très grands dans les environs des hameaux.



Enrichissement des pentes



Nouvelles implantations de vignes



Enrichissement du Causse par l'abandon des parcours



Les bâtiments agricoles marquent le paysage et suivent l'évolution des techniques de construction

Dans toute la partie Nord du territoire du PEP, on observe une forte **déprise de l'agriculture dans les pentes**. Une étude récente de l'ADASEA montre l'abandon de l'exploitation des terres qui présentent une pente supérieure à 20%. Celles-ci sont alors gagnées par la forêt, soit par plantation, soit par évolution climatique.

Les pentes du Vallon quant à elles, étaient aménagées en terrasse. Elles connaissent des évolutions contrastées. Le vignoble est passé de 5000 ha au début du XX^{ème} siècle à 120 ha; il est clair que la tendance est à la déprise. Cependant, **certaines pentes ont été réinvesties** par de nouvelles plantations et le vignoble de Marcillac Vallon a obtenu une Appellation d'Origine Contrôlée en 1996.

Un projet expérimental de reconquête des terrasses de culture en Aveyron, avec un site pilote à Valady avait permis par une approche partenariale pour défricher plusieurs versants, notamment ceux du Puech du Cayla, pour soit y ré installer des troupeaux, soit y planter des vignes. Le grand intérêt de cette opération a été de croiser des logiques agricoles, environnementales, foncières et paysagères et de faire émerger un projet collectif.

D'autres reconquêtes de versants par les vignes ont eu lieu depuis. La **logique de production agricole** a prévalu pour ces aménagements par rapport à la logique paysagère de **lutte contre l'érosion** pour un paysage durable.

La modernisation des exploitations d'élevage et la mise aux normes de ces installations a pour conséquence la **construction de bâtiments agricoles** de grand volume et de grande emprise au sol. Ces bâtiments qui bien souvent doivent s'implanter à une distance minimum des habitations, ont un impact visuel fort dans le paysage.

Les enjeux

La déprise agricole conduit à la fermeture des milieux, soit par la forêt, soit par la lande à genévrier. Cette fermeture devient problématique près des zones habitées et des hameaux, elle conduit à un certain sentiment d'enfermement et elle augmente les risques d'incendie (le genévrier a un fort taux d'inflammabilité).

La construction des bâtiments agricoles mériterait un volet paysager fort lors de l'étude d'implantation. Les partenariats existent, ils sont à mobiliser.

La mise en culture de certaines parties du Causse, par le broyage des pierres, et l'installation de prairies artificielles bouleverse le caractère de pelouse sèche et modifie durablement la flore de la série calcaire.

1.3.6 L'économie touristique est à construire en lien avec le paysage



Conques: patrimoine mondial de l'Unesco



Les fondements

Le tourisme est aujourd'hui une part importante de l'économie nationale et encore plus pour les territoires ruraux comme celui du PEP. Les éléments de son attractivité ne sont plus à démontrer, en revanche les conditions de son maintien restent à créer.

Les points forts de l'attractivité sont :

- le paysage
- le patrimoine bâti et non bâti (Conques draine à lui seul une part importante des visiteurs)
- les chemins de randonnées
- la gastronomie

Les éléments de sa fragilité sont :

- la capacité d'hébergement
- le maintien des sites et du paysage dans un état où la clarté et la lisibilité de sa lecture sera maintenue
- l'absence d'anticipation des aménagements qui dénaturent les sites

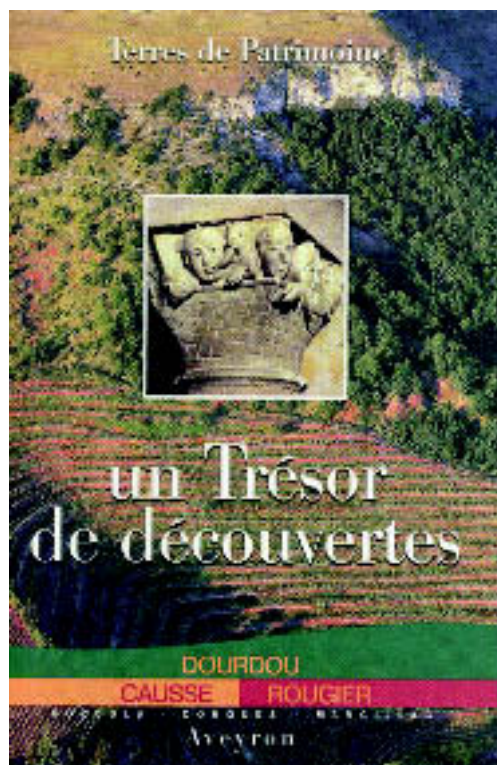
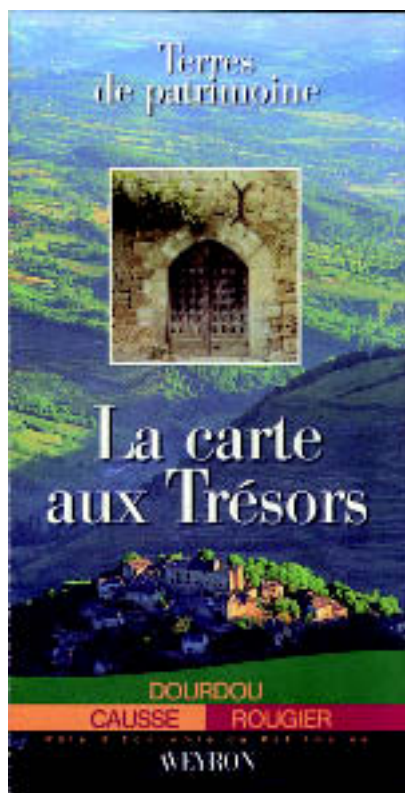
La clientèle touristique est attirée par un **tourisme patrimonial, de promenade et de cueillette**. Sur le territoire, plusieurs échelles existent dans l'appréhension de cette dynamique touristique :

• l'échelle nationale, régionale est caractérisée par :

- l'Abbaye de Conques, reconnue depuis plusieurs décennies.
- Terra Memoria, nouveau site créé à Bozouls. Centre d'interprétation sur les paysages à partir de la géologie, c'est un projet dont la portée dépasse la communauté de communes de Bozouls. Les retombées attendues sont au niveau régional voire national.



Village de vacances à Grand-Vabre



- à l'**échelle des Pays**, ce sont les magnifiques promenades dans le Causse et le Vallon qui sont pour les habitants de l'agglomération ruthénoise, entre autres
- le point de ralliement dominical.
- à l'**échelle communale**, ce sera tel ou tel édifice, point de vue, site paysager qui est pris en compte afin d'offrir les services associés :le stationnement , les aires de repos à l'échelle du lieu sans le dénaturer.

Les mutations

Comme le montre le chapitre sur le patrimoine, toutes les communes sont potentiellement concernées par les retombées de l'économie touristique.

Le Nord du territoire constitue un espace fortement ancré dans la ruralité, où la pression foncière est moins marquée. Les bourgs trop enclavés ont alors tendance à se scléroser plutôt qu'à s'étendre, même si aujourd'hui un frémissement voit le jour concernant la création de nouvelles maisons. Le développement du tourisme (hébergement, commerce...) pourrait être un moyen de valoriser ces communes en prenant appui sur « la locomotive » qu'est Conques et également la proximité du chemin de Saint-Jacques.

Le vallon de Marcillac possède plusieurs atouts : son terroir de vignes, ses promenades, ses centres historiques, ses services. Par contre, cela nécessite la préservation des cônes de vision sur les coteaux.

Le Causse Comtal est un véritable terrain de promenade pour beaucoup de Ruthénois. Si la fréquentation croît toujours, la dégradation du site est annoncée.

Les enjeux

Globalement c'est tout le territoire qui doit préparer la **mise en synergie d'une économie touristique avec le paysage** pour lequel il est indispensable de **penser globalement chaque projet** afin de réaliser l'aménagement pertinent en harmonie avec le site, d'éviter les enrochements, les terrassements, les implantations déconnectées du site:

- **Les accès et services:**
 - les routes
 - les promenades
 - le stationnement -la vente de produits régionaux

- **L'hébergement**
 - les équipements hôteliers
 - les campings
 - les constructions

Afin de préserver le **caractère attractif** du territoire, l'enjeu majeur est de **maintenir une lecture claire des paysages** en évitant un brouillage, une pollution visuelle qui banalise les espaces :

- **Mettre en synergie des parcours** qui associent le patrimoine, l'agriculture, l'environnement.
 - En effet, les villages à l'architecture reconnue (opérations « cœur de bourg ») pourraient faire l'objet de circuits de promenade.
 - Une route des points de vue pourrait également s'inscrire dans cette dynamique. La route d'interprétation paysagère « au fil du Dourdou » réalisé par la P.E.P est un bon exemple de la valorisation des richesses patrimoniales du territoire.
 - Les promenades le long du Dourdou, avec la mise en scène des éléments rencontrés (moulins, maisons, champs, ponts ...) sont également une piste pour relier les actions communes.
- **Construire les équipements intégrés** pour une bonne gestion des flux sans dénaturer les sites : parcs de stationnement adaptés à la pente sans créer ni de terrassement ni d'enrochement, avec des matériaux de sol adapté au site.

1.3.7 Les autres activités économiques ont aussi un fort impact sur l'évolution du paysage



Zone d'activités à Bozouls



Zone d'activités à Lioujas



Future zone intercommunale à Saint-Christophe-Vallon

Les fondements

Dès le Moyen Age, les **bourgs**, avec **leurs grandes foires** ont un rôle économique fort. Certains gardent encore les traces de ce passé : (foires de Saint Cyprien, Gabriac, mesures à grains de Conques, octroi et marché à blé de Villecomtal, poids public de Marcillac).

L'ère industrielle génère d'importants changements : création de deux filatures, une papeterie et une minoterie à Salles-la-Source (l'ensemble réaménagé en 1840 autour de la filature, complété par une maison de retraite et une école, a été actif jusqu'en 1959) ; fabrique de tapis à Montrozier, mines à Gages, Trébosc, Cadayrac, Kaymar, Mondalazac.

Les mutations

Le déclin de l'ère industrielle a fait **fermer de nombreux sites**. Les **commerces** restent actifs mais la concurrence des grandes zones commerciales de l'agglomération ruthénoise fragilisent leur devenir.

L'implantation de **nouvelles zones d'activités** (artisanales, industrielles ou de services), en limite des bourgs et le long des routes, transforme radicalement le paysage est sont en rupture complète avec la logique économique traditionnelle.

Les **nombreux projets** de zones d'activités de longs des futures infrastructures routières **multiplient les risques de dégradation** irréversible du paysage, principalement sur l'unité paysagère du Causse-Comtal.

Les enjeux

Les projets se multiplient sans cohérence globale, trop peu denses. Les zones se remplissent très vite et c'est alors la course en avant à l'aménagement de nouvelles surfaces.

Les études réalisées dans le cadre des Pays montrent l'importance de la requalification des sites d'activité existants. En ce qui concerne les nouveaux projets, les critères régionaux de financements donnent plusieurs critères de qualité paysagère et d'organisation de la zone.

Il est important de mettre en balance la qualité environnementale et paysagère du Causse et les nombreux projets qui y sont situés et avoir **une approche globale** du développement économique liant nouvelles activités et nouveaux paysages.

Les entretiens ont fait apparaître **10 projets de zones d'activités** nouvelles à court et moyen terme, portés par les Communautés de Communes ou par des communes.

De multiples **questions** se posent sur le **traitement paysager** de ces projets. En effet, ils sont situés en entrée de ville, sur des itinéraires touristiques. Ils donneront une image forte au territoire, autant qu'elle soit de qualité.

La consommation d'espace et les coûts associés sont très élevés pour les collectivités, se pose alors la question d'une **meilleure organisation** des sites et d'un travail pointu sur la **densité et la qualité**.

Les questions de traitement des eaux de ruissellement demandent une prise en compte innovante pour tendre vers une intégration harmonieuse des bassins d'orage.

1.4 Synthèse des enjeux

Les enjeux globaux

Qualité paysagère

Milieux naturels, 12 sites classés ou inscrits et de nombreux autres sites remarquables, unités paysagères diversifiées, paysages « historiques », routes panoramiques, points de vues spectaculaires

C'est un patrimoine exceptionnel complémentaire du patrimoine bâti.

Ce paysage a une valeur « économique » pour un développement touristique du territoire

Fragilité paysagère

Tous les sites remarquables n'ont pas nécessairement de protection réglementaire

Transformations à l'œuvre :

- évolution de l'agriculture
- évolution des usages de l'espace

Forte pression urbaine

De nombreux projets de lotissements, ou d'habitat diffus consomment de l'espace et banalisent ce capital paysage.

Les équilibres traditionnels entre l'habitat et l'agriculture sont bouleversés

Plusieurs projets de zones d'activités vont marquer le paysage

Les enjeux par unité paysagère

Le Causse

- Grande difficulté d'implanter des projets du XXIème siècle dans un paysage « historique », car il n'y a pas eu de paysage de transition.
- Y a-t-il des paysages reliques que l'on va considérer comme « intouchables »?
- Paysages nouveaux à créer en aménageant les nouveaux projets, en toute conscience.

- Aménager et entretenir ces espaces pour assurer la sécurité des personnes (incendie) et pour les nouveaux besoins de la société : promenade, VTT...

Le Rougier

- La nature du relief entraîne des zones immenses de co-visibilité et de donc de responsabilité forte de chaque implantation nouvelle.
- Les nouvelles implantations suivent des logiques foncières et non plus des logiques d'organisation défensives ou d'usages.
- Importance des lignes de crêtes qui dominent les vallons.
- Importance paysagère de voir l'eau du Dourdou en plusieurs sites le long de son cours.

Le Ségala-Conquois

- Conserver un accès de grande qualité paysagère entre Rodez et Conques.
- Lutter contre la fermeture des paysages autour de quelques points sensibles.
- Maintenir la diversité des paysages traversés par le sentier de Saint Jacques de Compostelle, et entretenir les murets aux abords.
- Insérer les extensions de village dans les pentes.